

PETITION

ADRESSEE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

« Assainissement du 40-42 quai Ernest-Ansermet contre le bruit »

Exposé des motifs

Vu la situation de l'immeuble 40-42 quai Ernest-Ansermet (donnant sur l'axe pont St-Georges - rue des Deux-Ponts) et la très forte exposition au bruit qui en résulte,

Vu le cadastre du bruit du DAEL, qui indique une valeur d'exposition mesurée (Lr) supérieure à 65 Dd, soit à la limite des valeurs d'alarme,

Vu l'isolation actuelle, composée d'un double vitrage de première génération sans jointure qui a perdu toute efficacité avec le temps,

Vu les travaux d'isolation qui ont été effectués dans les immeubles environnants, également propriété de la ville,

Vu l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB) qui fait obligation à la Ville de Genève de lutter contre ces nuisances et d'assainir son parc immobilier dans les plus brefs délais,

Les soussignés, habitant le 40-42 quai Ernest-Ansermet, demandent :

- le remplacement de vitres actuelles par un double vitrage leur assurant des conditions de vie acceptables.

Nom	Adresse	Etage
-----	---------	-------

« Comité d'habitants du 40-42 Ernest-Ansermet »
p.a. Mathias Buschbeck 42, quai Ernest-Ansermet 1205 Genève